

Consommation d'aliments issus de l'agriculture biologique

Dernière mise à jour : 15 février 2022



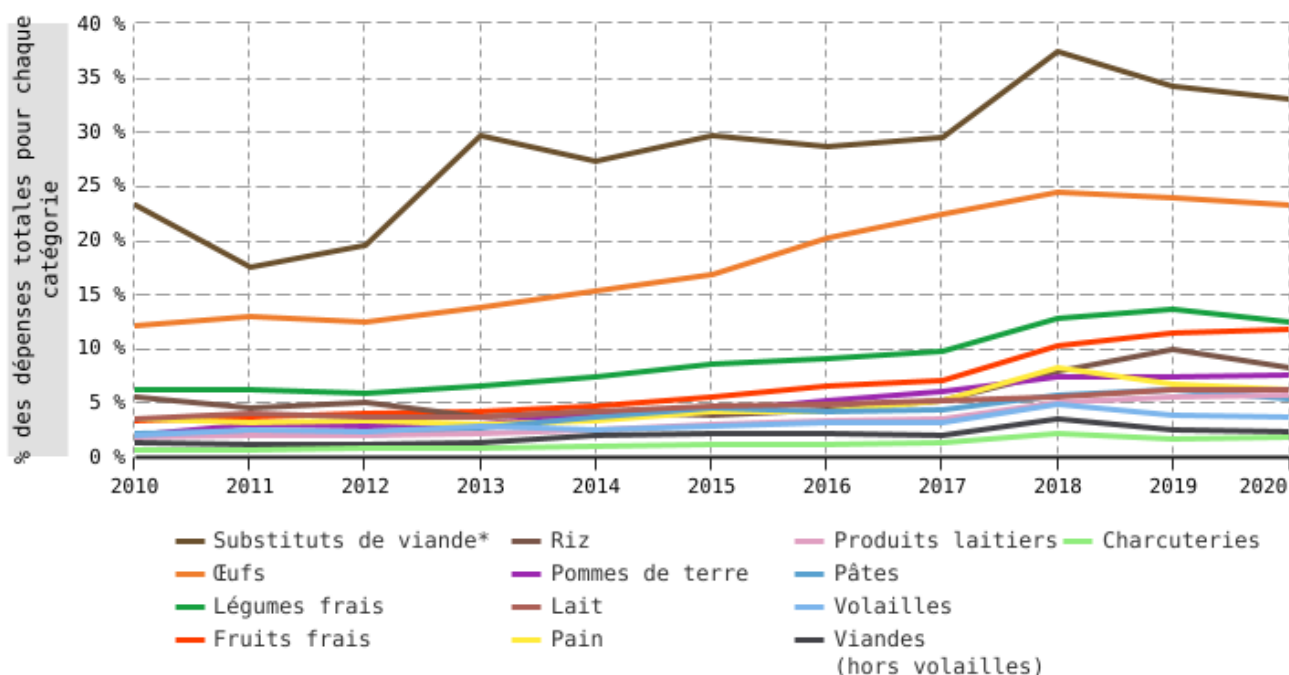
Etat favorable et tendance à l'amélioration

Les produits issus de l'agriculture biologique sont élaborés conformément au règlement (UE) 2018/848  à partir de modes de production respectueux de l'environnement  et du bien-être des animaux, et répondent à la demande d'aliments sains et de qualité (goût, absence de résidus de pesticides...). Issue à l'origine de convictions écologiques, la consommation de produits "bio" a permis le développement d'un marché à part entière.

Un marché en progression

Selon les enquêtes de consommation de GfK^(a), les dépenses des ménages wallons pour les produits alimentaires "bio" ont atteint 418 millions d'euros en 2020 (+ 113 % par rapport à 2015), ce qui représentait une part de marché de 4,9 % des dépenses alimentaires totales des ménages wallons (contre 3,4 % pour les ménages belges). Les parts de marché étaient globalement en progression sur la période 2010 - 2020 pour toutes les catégories de produits analysées, avec un maintien dans le trio de tête des substituts de viandes^[1], des œufs et des légumes frais, avec des parts de marché de respectivement 33,0 %, 23,2 % et 12,3 % en 2020. La part de marché des fruits frais a quant à elle connu une progression importante pour atteindre 11,8 % en 2020 (contre 3,3 % en 2010).

Parts de marché des aliments issus de l'agriculture biologique sur base des dépenses des ménages wallons, par catégorie de produit



* Produits à base de soja, burgers végétariens...

État de l'environnement wallon – Source : SPW Environnement - DEMNA (enquêtes annuelles

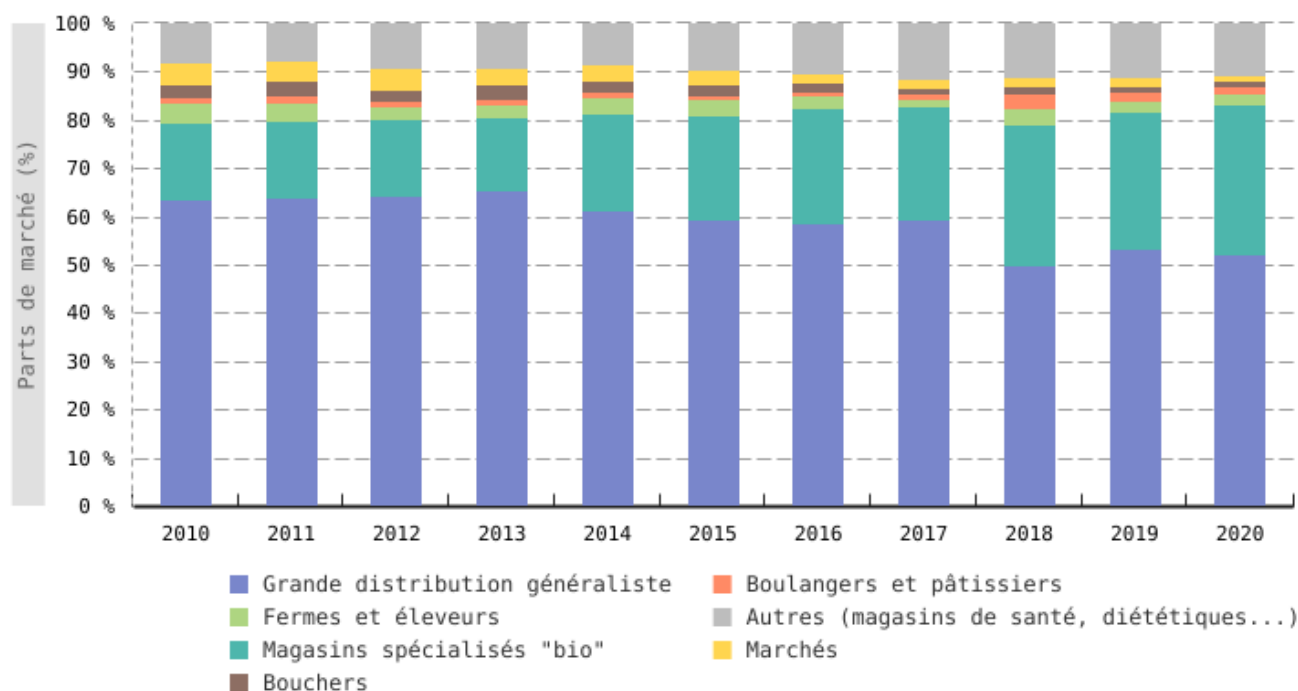
GfK)

© SPW - 2022

Les magasins spécialisés "bio", enseignes de plus en plus privilégiées

En Wallonie les aliments "bio" sont majoritairement achetés dans la grande distribution généraliste et les magasins spécialisés "bio". En 2020, la part de marché de ces deux canaux de distribution pour l'achat d'aliments "bio" représentait respectivement 52,5 % et 30,8 %. Entre 2010 et 2020, la part de marché des magasins spécialisés "bio" a connu une croissance importante (+ 93 %), principalement au détriment de la grande distribution généraliste, dont la part de marché pour l'achat de produits "bio" a fortement baissé (- 17 %).

Parts de marché pour l'achat d'aliments issus de l'agriculture biologique sur base des dépenses des ménages wallons, par canaux de distribution



État de l'environnement wallon – Source : SPW Environnement - DEMNA (enquêtes annuelles

GfK)

© SPW - 2022

Un petit nombre de "grands consommateurs"

Les enquêtes révèlent aussi qu'en 2020, 80 % des dépenses des ménages wallons pour les produits "bio" ont été effectuées par les 20 % des ménages wallons consommant le plus de produits "bio". Les achats de ces ménages ont atteint 1 063 € en moyenne par ménage, sur un budget total alimentaire annuel de 6 849 € (soit 15,5 %). À titre de comparaison, les 50 % des ménages consommant le moins de produits "bio" ont dépensé en moyenne 30 € sur un budget total alimentaire annuel de 4 367 € (soit 0,7 %).

Déterminants de la consommation

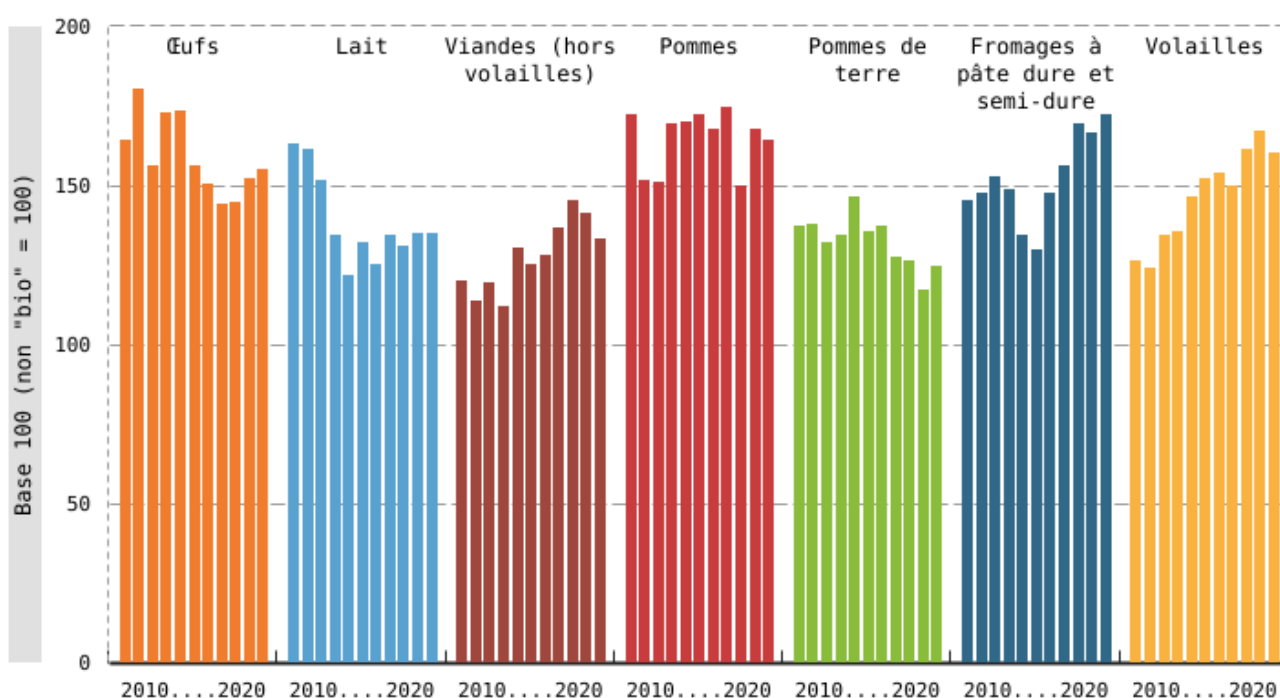
Le niveau de consommation des produits "bio" dépend d'un grand nombre de facteurs. Cependant, l'analyse du profil des consommateurs indique que le marché du "bio" est entraîné par les ménages de catégories socioéconomiques plus élevées^[2], les ménages de petite taille (de 1 à 2 personnes) et les ménages dont la personne de référence^[3] est âgée de plus de 50 ans.

Des écarts de prix notamment liés aux procédés

Des différences de prix, plus ou moins marquées selon les produits, persistent entre les produits "bio" et les produits conventionnels équivalents. Ces différences, observables en moyenne annuelle, peuvent s'expliquer notamment par la nature même du processus de production propre à

l'agriculture biologique. Pour certaines catégories d'aliments, comme les œufs, le lait et les pommes de terre, les écarts de prix ont sensiblement diminué depuis 2010, alors que la tendance inverse s'observe pour les viandes, les fromages à pâte dure et semi-dure et les volailles.

Différences de prix* entre les aliments issus de l'agriculture biologique et les aliments non issus de l'agriculture biologique en Wallonie



* Prix calculé en moyenne annuelle. Si l'indice est supérieur à 100, cela veut dire que l'aliment "bio" est plus cher que l'aliment non "bio"

État de l'environnement wallon – Source : SPW Environnement - DEMNA (enquêtes annuelles GfK)

© SPW - 2022

Le "bio" à l'horizon 2030

Depuis son apparition en Wallonie, la production biologique est en constante croissance. Elle bénéficie d'un soutien public régional qui s'est structuré avec le Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie à l'horizon 2020 [🔗](#). Adopté par le Gouvernement wallon en juin 2013, il a été révisé en décembre 2017 [🔗](#). Son ambition première était de renforcer la production de produits biologiques wallons face à une demande qui excédait globalement l'offre régionale. Le Plan fixait comme objectif pour 2020 une part de marché de 6 % dans les dépenses alimentaires des ménages wallons pour une liste de 13 catégories de produits^[4]. Cet objectif a été atteint dès 2018 (6,3 % en 2018 et 6,2 % en 2019 et 2020).

En juin 2021, le Gouvernement wallon a adopté le nouveau Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 [🔗](#). Tout comme le précédent, celui-ci s'inscrit dans la volonté d'accélérer la transition vers un système alimentaire plus durable en Wallonie et de saisir les opportunités de marché créées par la demande croissante des consommateurs pour ce type de produits. En ce qui concerne la consommation des ménages en aliments "bio", de nouveaux objectifs ambitieux, en phase avec ceux relatifs à la production, ont été fixés : des parts de marché de 18,7 % pour un groupe de 13 catégories de produits et de 14,9 % pour le total des aliments "bio" à l'horizon 2030. En 2020, la part de marché pour le total des aliments "bio" était de 4,9 %.

[1] Produits à base de soja, burgers végétariens...

[2] Catégories établies sur base du niveau d'instruction et de la profession

[3] Personne au sein du ménage qui encode tous les actes d'achats

[4] Œufs, légumes frais, fruits frais, pommes de terre, riz, pâtes, pain, produits laitiers, lait, volailles, viandes (hors volailles), charcuterie, substituts de viande

Évaluation

+ Etat favorable et tendance à l'amélioration

État : Favorable

- Référentiel : Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie à l'horizon 2020 - Projet de révision à mi-parcours (décembre 2017) [↗](#)
- Le Plan fixe comme objectif pour 2020 une part de marché de 6 % dans les dépenses alimentaires des ménages wallons pour une liste de 13 catégories de produits*. Cet objectif est atteint depuis 2018 (6,3 % en 2018 et 6,2 % en 2019 et 2020). La part de marché pour le total des aliments "bio" représentait, quant à elle, 4,9 % en 2020.

* Œufs, légumes frais, fruits frais, pommes de terre, riz, pâtes, pain, produits laitiers, lait, volailles, viandes (hors volailles), charcuterie, substituts de viande

Tendance : En amélioration

Entre 2010 et 2020, la part de marché pour la sélection de produits est passée de 2,3 % à 6,2 %. En ce qui concerne la part de marché "tous produits confondus", celle-ci est passée de 1,7 % à 4,9 % entre 2010 et 2020.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

Informations complémentaires

Références bibliographiques

(a) GfK, 2021. Consommation de produits issus de l'agriculture biologique en Belgique et en Wallonie. Document non publié. Fourniture de données pour le compte du SPW Environnement - DEMNA.

Ressources utiles

- Beudelot et Gallez, 2021. Les chiffres du bio 2020. Rapport juin 2021. Bio Wallonie : Namur, Belgique. [↗](#)
- Agence Bio, 2020. L'agriculture bio dans le monde. Les Carnets internationaux de l'Agence Bio. Édition 2020. Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique : Montreuil, France. [↗](#)
- Vlam, 2021. Bio groeit stevig verder in 2020. [↗](#)